qui protestent contre toute mesure prématurée prise contre le marché à terme de Roubaix-Tourcoing.

« La doctrine qui rencontre la presqu'unanimité sur notre place consiste à demander le maintien de ce marché tant que celui d'Anvers enregistrera des opérations à terme sur laines peignées.

« L'intérêt des places de Roubaix-Tourcoing exige de larges approvisionnements et de multiples éléments d'affaires, qui en seraient détournés si Anvers restait seule le centre des opérations à terme, et des livraisons qui en résultent.

« Notre peigné n'est pas reçu à Anvers sur le pied d'égalité avec le peigné allemand. Il subit une réfraction de 10 centimes au kilo. Nous ne pouvons souscrire, nous-mêmes, à une telle déchéance. Que, par voie diplomatique, la France et l'Allemagne obtiennent de la Belgique la suspension des opérations de la Caisse de liquidation d'Anvers et nous nous inclinerons volontiers ; mais alors seulement.

« M. le Ministre a paru surpris du grand nombre de signatures qui se sont rangées à l'avis du « comité de défense du centre lainier de Roubaix-Tourcoing ».

« Les délégations de Reims et de Mazamet lui avaient affirmé que Roubaix et Tourcoing avaient une toute autre manière de voir.

« La démarche qui a été faite, par le comité de défense du centre lainier de Roubaix et Tourcoing était donc très opportune.

« Elle a remis les choses au point.

« M. le Ministre a déclaré qu'il serait très heureux de revoir les délégués du comité parce que certains points de la question lui étaient présentés de façon si contradictoire qu'il tenait à pousser plus loin son enquête ».

UN SIECLE D'HISTOIRE LOCALE

ROUBAIX EN 1805

La garde nationale. — Les grenadiers de Roubaix au camp de St-Omer. — La Chambre consultative. La Compagnie des pompiers.

La garde nationale fut réorganisée dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et de la Lys, par le décret impérial du 30 septembre 1805. Le département du Nord forma quatorze « légions » composées chacune de quatre « cohortes ».

M. Lespagnol, de Wasquehal, fut élu chef de la cohorte de Roubaix qui faisait partie de la 2e légion, dite légion de Tourcoing et commandée par M. Desbrochers, de Lannoy.

Le 1er décembre 1805, appelé par l'autorité militaire, un détachement de grenadiers quitta Roubaix, sous la conduite du capitaine Simon-Bulteau, pour se rendre au camp de Saint-Omer. Les grenadiers de Roubaix successivement remplacés, restèrent au camp jusqu'en 1810. Ils fournirent des hommes pour la défense des côtes dans les îles de Cadzan et de Walkeren, et notamment à Flessingues.

***

La Chambre consultative des manufactures de Roubaix, élue en 1804, fut installée le 1er février 1805, et tint sa première séance le 18 du même mois, sous la présidence de M. Roussel-Grimonprez.

Les travaux commencèrent par l'étude d'une importante question : l'élaboration d'un règlement pour la fabrique. La Chambre exprima des vœux pour le rétablissement des anciens règlements et nomma un secrétaire salarié, chargé de rédiger un projet.

La liberté illimitée avait causé à l'industrie de la région le plus grand préjudice. Le préfet du Nord, écrivait à cette époque aux membres de la Chambre consultative.

« Depuis la Révolution, les manufactures de Lille, Tourcoing et Roubaix, ne sont soutenues que par le génie de quelques fabricants industrieux qui ont imaginé de nouveaux procédés, de nouveaux genres d'étoffes ; mais ces étoffes ne sont pas plutôt inventées qu'elles sont contrefaites. On en diminue la largeur, on réduit le nombre des fils de la chaine, on se sert pour la trame d'un plus gros fil et jusqu'aux couleurs, on les altère. Le consommateur, trompé par ces manœuvres frauduleuses, renonce à faire usage d'étoffes qui n'ont rien de solide ni dans le tissu ni dans les couleurs. »

On comprend qu'il y avait là pour les articles de Roubaix et de Tourcoing un danger réel et que la Chambre consultative devait s'employer pour l'écarter.

Des démarches répétées furent vainement tentées près des pouvoirs publics, dans le but d'obtenir une réglementation qui protégeât l'industrie locale.

***

On a vu qu'en 1804, Roubaix possédait une pompe, sans pompiers.

Le premier corps des pompiers fut organisé en mars 1805. Il était composé de 20 hommes sous le commandement de M. Joseph Crup : 2 maçons, 3 charpentiers, un serrurier, 14 hommes et leur chef pour le service de la pompe.

Ce corps subit, par la suite, de nombreuses transformations que nous indiquerons en leur temps.

L. R.

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 11 janvier 190-

Présidence de M. Julien LAGACHE

...Etaient présents : MM. Julien Lagache, Georges Motte, Eloy-Duvillier, Charles Pollet, Eugène Motte, Auguste Wattinne, F. Ernoult-Taffin, F. Carissimo, Florin-Chopart, Ferdinand Leborgne, Emile Roussel, Edouard Déchenaux, François Roussel fils, Alexandre Vernier et Bossut-Plichon.

—— Installation des membres élus le 9 décembre 1900. — Formation du bureau. — Après avoir assisté à l'installation par le maire de Roubaix de ceux de ses membres qui ont été élus le 9 décembre 1900, la Chambre procède à la formation de son bureau. Sont élus : comme président : M. Julien Lgache ; vice président, Louis Cordonnier ; secrétaire, Georges Motte et trésorier, M. Florin-Chopart.

—— Etablissement d'une ligne téléphonique directe entre Paris et Roubaix-Tourcoing. — Par délibération en date du 18 septembre dernier, la Chambre de commerce de Roubaix a offert d'avancer à l'Etat, à titre de participation, une somme de 41.000 francs destinée à assurer l'établissement d'une ligne téléphonique directe entre Paris et Roubaix-Tourcoing.

L'approbation à laquelle cette offre était subordonnée et l'autorisation d'emprunter pour y faire face ont été données par décret, en date du 17 octobre 1900.

Avant de donner suite à la question dont il s'agit, l'Administration des Postes et des Télégraphes propose de passer avec la Chambre de Commerce une convention aux termes de laquelle seraient réglées les conditions d'installation de la ligne téléphonique à établir, et celles de remboursement de l'avance sus-mentionnée.

Rien n'est à relever dans cette convention, si ce n'est la réserve contenue dans l'article 2 qui permet à l'Administration des Postes et des Télégraphes d'utiliser les lignes projetées au mieux de l'intérêt général, pour le service des localités qui sont ou pourront être desservies par elles.

La Chambre de Commerce de Roubaix n'a consenti à faire un sacrifice, pour l'établissement de la ligne projetée, que pour parer aux difficultés que le passage par Lille, des communications téléphoniques avec Paris, fait éprouver à ses assortissants.

Si ces difficultés ne devaient disparaître à Lille, que pour reparaître ailleurs, son but resterait sans être atteint et elle se verrait amenée à considérer comme inutile de participer à une avance ne donnant aucun privilège à ceux qui l'auraient consentie.

Elle est toujours disposée à donner suite à l'offre qu'elle a faite, mais elle tient à être assurée contre toute surprise et, pour cela, elle demande que la garantie lui soit donnée, dans la convention projetée, que la ligne téléphonique dont il s'agit, sera absolument directe entre Paris et Roubaix-Tourcoing et que les communications se feront entre les deux points extrêmes, sans passer par aucune ville intermédiaire.

—— Arbitrage obligatoire. — La Chambre confie à une commission spéciale de cinq membres, le soin d'examiner le projet de loi du gouvernement sur l'arbitrage obligatoire.

—— Le service postal entre Roubaix et Reims et vice-versa. — A la suite de réclamations qui lui sont parvenues, au sujet de l'avance apportée à Roubaix dans la levée des courriers à destination de Reims et du retard que subit la distribution du courrier de cette dernière ville, à son arrivée à Roubaix, la Chambre de commerce a sollicité de M. le sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes et de la Compagnie du Nord qu'il fût remédié à cette situation qui contrarie les relations commerciales existant entre les deux villes.

Si les réponses qu'elle a obtenues ne lui donnent pas la satisfaction immédiate qu'elle attendait, elles lui apportent tout au moins l'espoir que le service postal entre Reims et Roubaix, modifié par suite de la suppression des trains 1251 et 1268, s'améliorera avec le rétablissement de ces trains, qui s'effectuera le 1er mai prochain.

—— Chemin de fer du Nord. — Gare de Roubaix. — Retard d'expédition. — Les camionneurs-expéditeurs de Roubaix ont saisi la Chambre de Commerce d'une réclamation par laquelle ils s'élèvent contre l'insuffisance du matériel qui est mis à leur disposition par la gare de Roubaix, en vue des expéditions qu'ils ont à faire pour le compte du commerce et de l'industrie.

La Compagnie du Nord à l'attention de laquelle cette réclamation a été signalée d'une façon toute particulière, regrette que les pétitionnaires n'aient pas cru devoir appuyer leurs allégations de faits précis ; elle déclare que de l'examen des relevés du matériel fourni à chacun d'eux, toutes les demandes formulées par écrit en octobre et novembre ont reçu satisfaction sans aucun délai et qu'en outre, beaucoup de wagons ont été fournis de suite sur une simple demande verbale.

Quant au matériel étranger, il a été fourni sans aucun retard, comme le matériel Nord.

Elle termine en renouvelant l'assurance qu'elle est toujours prête à prendre les mesures nécessaires qui lui permettront de donner entière satisfaction aux commerçants et industriels de Roubaix.

La Chambre de Commerce prend acte de cette promesse que la Compagnie du Nord, elle en a la conviction, se fera un devoir de tenir.

—— Port de Dunkerque. — Agrandissement. — Enquête d'utilité publique. — Par un arrêté en date du 31 décembre 1900, M. le Préfet du Nord a soumis à l'enquête d'utilité publique l'avant-projet dressé par MM. les ingénieurs du Service Maritime pour les travaux d'extension du port de Dunkerque.

Cet avant-projet comporte :

1. Le prolongement des darses numéros 334 des bassins de Freycinet avec 1650 mètres de quais verticaux ; 2. le dérasement des fortifications actuelles de Dunkerque entre les bastions 22-23 inclusivement et le bastion 25 exclusivement, et l'établissement sur la plage, à l'ouest du port, des ouvrages militaires destinés à les remplacer ; 3. la construction des digues de protection nécessaires sur la plage de l'ouest et le creusement entre la porte d'eau de la Samaritaine et les nouveaux ouvrages militaires en prolongement du canal de l'île Jeanty, d'un canal destiné à former provisoirement la fermeture de la place de Dunkerque ; 4. l'établissement d'un nouvel émissaire pour l'évacuation à la mer des eaux de Facteringues recueillies par le Canal de Bergues ; 5. l'acquisition des terrains nécessaires pour l'exécution des travaux projetés et pour les agrandissements ultérieurs du port, au nord du Canal de fermeture provisoire de la place de Dunkerque.

La dépense d'exécution de ces travaux qui ont pour but essentiel de réaliser l'agrandissement des bassins à flot du port de Dunkerque est évaluée à 26 mililons de francs dont 8.220.000 francs à la charge de la ville et de la Chambre de Commerce de Dunkerque.

Appelée à donner son avis sur cette importante question, la Chambre de Commerce de Roubaix, sans entrer dans le détail des travaux projetés, estime que l'agrandissement du port de Dunkerque tel qu'il est prévu, ne peut être que profitable, non seulement à ce port, mais à toute la région du Nord et qu'il est par conséquent, d'intérêt général d'en poursuivre activement la réalisation.

Pour ces raisons, elle émet un avis très favorable à l'appui du projet qui lui est soumis.

FAITS DIVERS

Une arrestation tragique à Paris

Paris, 16 janvier. — Une arrestation extrêmement tragique a eu lieu, dans un égoût, près du canal de Saint-Denis. Quatre agents en bourgeois remarquèrent qu'une plaque d'égoût était dérangée.

Ils descendirent au fond de l'égoût et se trouvèrent en présence de quatre individus qui volaient des fils télégraphiques. Ils étaient armés de révolvers et de poignards et crièrent aux agents : Laissez-nous passer ou vous laisserez vos os ici.

Trois agents restèrent pour maintenir en respect les malfaiteurs. Le quatrième remonta pour chercher du renfort. Quatre nouveaux agents arrivèrent et l'on put réduire les bandits à l'impuissance. Ce sont des repris de justice dangereux.

—×—

La jambe de Sarah

New-York, 16 janvier. — Les journaux américains racontaient, il y a quelques jours, que Mme Sarah-Bernhardt devait subir une opération assez sérieuse au genou. La nouvelle était fausse, mais cela n'a pas empêché le propriétaire d'un musée de Chicago de télégraphier aussitôt à l'éminente artiste qu'il lui offrait une somme énorme « de sa jambe » dans le cas où l'amputation deviendrait nécessaire.

« Au besoin, ajoutait l'avisé barnum, je ferai pudiquement draper votre jambe avant de l'exposer. »

« Business is business ! »

—×—

Plus d'ostomacs !

La chirurgie moderne est en train de bouleverser toutes les idées jusqu'ici admises en matière de physiologie. Qui se serait imaginé, par exemple, il y a dix ans, qu'on pût enlever l'estomac de quelqu'un, sans que celui-ci s'en portât plus mal ?

C'est cependant ce que vient de faire avec succès le docteur Jules Bœckel, chirurgien de l'hôpital civil de Strasbourg. Lui-même vient d'adresser à l'Académie de médecine une communication dans laquelle il relate ce haut fait chirurgical.

Une femme de vingt-huit ans souffrait d'un cancer à l'estomac. L'excellent docteur eut recours, pour le guérir, à un moyen bien simple : il supprima l'organe.. Trente-trois jours après, l'opérée quittait le service de l'hôpital, radicalement guérie.

Elle n'a plus d'estomac, mais n'en a, paraît-il, que plus d'appétit. Quant à ses digestions, jamais elles ne furent si bonnes ; les aliments passent chez elle comme une lettre à la poste.

Il résulte donc de cette curieuse opération que l'estomac — foyer de constante douleur pour les infortunés gastralgiques — est un organe qui n'a même point pour lui l'excuse d'être indispensable ; c'est une poche inutile, un luxe vain, une superfétation dangereuse.

Plus d'estomac, plus d'indigestions, d'aigreurs, plus de douleurs, plus d'hypocondrie plus de vertiges ! Le rêve, en un mot. Dans vingt ans d'ici, ce sera peut-être une mode de se le faire enlever.

Le plus actif et le plus agréable pectoral contre : Toux, Bronchites, Affections de Poitrine est la RÉGLISSE SANGUINÈDE de MONTPELLIER PUISSANT DIGESTIF 7808

L'OMBRE AU TABLEAU
La vogue du *Congo*, malgré les plagiaires,
Ne cesse de grandir. Tous ses contrefacteurs
Sont donc à son succès tout aussi nécessaires
Que l'ombre en un tableau des plus vives couleurs.
L. Bernardin, au savonnier Victor Vaissier.

Véritable Savon du Congo 0,60 le pain

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge et pour les laines
Exiger rigoureusement le titre

Chronique Locale

ROUBAIX

FUNERAILLES D'UNE RELIGIEUSE DU ST-SAUVEUR. — Les funérailles de la sœur Marie-Aristide, de la congrégation du Saint-Sauveur, qui ont eu lieu mercredi à neuf heures, en l'église Saint-Martin, ont été une touchante manifestation de reconnaissance envers l'œuvre admirable accomplie par ces dévouées religieuses. On sait avec quelle patience angélique elles soignent les malades pauvres, les plus pauvres, ensevelissent les morts, et apportent l'ordre dans les ménages visités par la misère. Aussi, ont-elles mérité à Roubaix, le nom de « sœurs de l'ouvrier ».

La sœur Marie-Aristide était très populaire dans les milieux ouvriers, surtout dans le quartier de l'Epeule où elle exerçait spécialement son apostolat. Elle était arrivée à Roubaix il y a treize ans, presque à la fondation de la communauté.

Une très nombreuse assistance suivait le cercueil de l'humble religieuse. Nous avons remarqué MM. Louis Watine-Lovelacque, président de la société Elise Motte, qui soutient les vœux du Saint-Sauveur l'abbé Debacker, curé de la paroisse du Saint-Sepulcre et des délégations des communautés religieuses de la ville.

L'inhumation a eu lieu dans un terrain réservé aux sœurs du Saint-Sauveur.

UNE CONFERENCE A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — La neuvième conférence de la saison aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels, le samedi 19 janvier, à huit heures et demie du soir, elle aura pour sujet : « La Mer noire et les Russes » par M. Emile Haumant, professeur de langue et de littérature russes à la Faculté des lettres de Lille.

Il y aura de nombreuses projections à la lumière électrique.

MEDAILLES DU TRAVAIL. — M. le ministre du commerce, vient d'accorder la médaille du travail pour longs et dévoués services à M. Durieux François-Joseph, emballeur au bureau de la Condition publique, ainsi qu'aux contremaitre et ouvriers du tissage de . Emile Eloy, fabricant, rue Pierre-de-Roubaix,; MM. Martin Denimaux, contremaître, Gustave Lainé, ourdisseur, Louis Lecomte, tisserand, et Emile Salembier, tisserand.

— Le Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne nous prie d'insérer la note suivante :

Un ancien sociétaire du Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne, M. Léopold Petyt, membre du Conseil de Conciliation et d'arbitrage et syndic du peignage de l'Union, vient de recevoir du ministre la médaille du travail pour près de 33 ans de services dans le même établissement. M. Léopold Petyt est le fondateur des dizaines libres du Syndicat Mixte et en a été le premier dizainier. La nouvelle de la distinction dont il vient d'être l'objet sera accueillie avec plaisir par ses collègues qui savent avec quel zèle et quel dévouement il a coopéré au succès des œuvres syndicales ; le jury de l'Exposition Universelle de 1900 lui a, du reste, décerne une médaille à titre de collaborateur du Syndicat Mixte.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES DES HOSPICES ET DU BUREAU DE BIENFAISANCE.— Par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1900, M. Paul Despatures, membre sortant de la commission administrative des hospices de Roubaix, a été maintenu dans ses fonctions

M. Despatures sortira d'exercice le 31 décembre 1904.

Par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1900, M. Tettelin-Corré, membre sortant de la commission administrative du bureau de bienfaisance, est maintenu dans ses fonctions.

M. Bettelin- Carré, sortira d'exercice le 31 décembre 1904.

LE PROJET D'EXTENSION DU RESEAU DES TRAMWAYS. — Hier après-midi, a eu lieu, chez M. l'ingénieur en chef du département du Nord, une conférence technique de MM. les ingénieurs, au sujet de l'avant-projet d'extension du réseau des tramways de Roubaix.

M. le Maire de Roubaix avait délégué, pour représenter la ville de Roubaix à cette conférence, M. Varlet, directeur du service de la voirie.

TIRAGE D'OBLIGATIONS. — Le 22 janvier, à 11 heures du matin, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le tirage de 63 numérso pour le remboursement de l'emprunt de 1893, de 1.158.000 francs.

Les obligations sont remboursables à 500 francs.

LA FETE DE SAINT-HILAIRE EN L'EGLISE DU TRES-SAINT-REDEMPTEUR. — Dimanche prochain, 20 janvier, à l'occasion de la fête de Saint-Hilaire, particulièrement honoré dans l'église du Très-Saint-Rédempteur, on fera vénérer les reliques de ce grand saint, en dehors des offices. A toutes les messes, M. le curé fera le panégyrique de saint Hilaire, que l'on invoque plus spécialement contre les maladies des membres. Tous les jours de la neuvaine, à partir de dimanche, il y aura messe à huit heures et vénération des reliques, à l'autel du saint. On donnera aussi les évangiles ,comme les années précédentes.

UN VOL A LA GARE. — Le domestique de M. Rammaert, épicier, place de la Fosse-aux-Chênes, avait abandonné, samedi soir, sa voiture dans la cour de la gare pour s'occuper de l'expédition de marchandises,. A son retour, il constata qu'une caisse renfermant douze flacons de conserves avait disparu.

Emile Delrue, — c'est le nom du domestique — n'a pu que se plaindre à la police. Aussitôt une enquête a été ouverte par M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement. Une heure plus tard le produit du vol dont l'importance est de dix francs, a été retrouvé dans une fosse d'aisances du fort Frasez ,rue d'Alma. Il ne manquait qu'un flacon. Le voleur avait sûrement été volé !

UN VOL DE NUIT. — Un rentier de M. Mouvaux M. Louis Crépel, s'est plaint à M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement, qu'un de ses immeubles, situé dans une cour de la rue Ampère, avait reçu une de ces dernières nuits, la visite des malfaiteurs.

Ces derniers avaient pu y pénétrer facilement, la porte de la cour ne fermant pas. Ils avaient démoli un four pour enlever une chaudière en cuivre rouge d'une contenance de cent litres.

M. Grimaldi a ouvert aussitôt une enquête au cours de laquelle il apprit que cette chaudière avait été vendue pour la somme de 33 francs à M. Duyk, fondeur, par un brocanteur, Pierre Devos, âgé de 40 ans, demeurant rue de Toulouse, 17.

Interrogé, Pierre Devos a déclaré avoir acheté cette chaudière pour 20 francs à un marchand de chiffons et d'os dont il n'a pu donner le no mni l'adresse. L'enquête continue.

LES ETRENNES AU BEURRE D'OOSCAMP, rue du Bois, 13, se donneront LE VENDREDI 18 janvier.

ENTRE CAR ET CAMION. — Un camion de la maison d'expédition et de camionnage Vve Delebois et Walbaum a été tamponné, hier matin, vers dix heures et demie, rue de la gare, par un car électrique. Les dégâts, purement matériels, sont fort peu importants.

UN VIEILLARD MALADE DANS LA RUE. — Un pensionnaire des Petites-Sœurs des Pauvres, M. Victor Vancauvenberghe, âgé de 73 ans, s'est trouvé indisposé en passant rue de l'Epeule, mardi soir, vers sept heures et demie. Un membre de sa famille l'a reconduit à la maison hospitalière de la rue Saint-Jean.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un manœuvre de maçon, Alphonse Dubois, âgé de 12 ans, demeurant rue de Bavai, 100, travaillant au service de M. J. Frère-Catteau, s'est contusionné le coude droit en tombant. M. le docteur Lepers lui a ordonné trente jours de repos.

— Un fileur de l'établissement de M. Carlos Masurel, boulevard de Fourmies, Seet Jean, âgé de 37 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 19, s'est blessé à la main gauche en enlevant des bobines. M. le docteur Bernard lui a ordonné dix jours de repos.

— A la brasserie du Pile, un garçon brasseur, Charles Masure, âgé de 41 ans, demeurant à Avelghem, est tombé sur le volant du moteur et s'est fait une plaie profonde au menton. M. le docteur Labbe a déclaré qu'une incapacité de travail de quinze jours lui serait nécessaire.

— Un accident est survenu chez M. Cavrois-Mahieu. Un contre-maitre, Heim Charles, âgé de 39 ans, demeurant rue Coligny, 5, a eu les trois premiers doigts de la main droite écrasés par un volant en marche. M .le docteur Lepoutre a déclaré que six semaines de repos lui seraient nécessaires.

— Chez M. Joseph Vavane, Henri Broux, charretier, âgé de 33 ans, demeurant rue d'Anzin, cour Girard, s'est blessé au genou par suite d'une chute. Vingt jours de repos lui seront nécessaires, de l'avis de M. le docteur Dispa.

— Chez M. Jules Ernould, un rattacheur, Emile Delcambre, âgé de 31 ans ,demeurant rue Baudin, 47, à Croix, s'est fait une plaie contuse à la jambe droite en buttant contre le rail de son métier. M. le docteur Picquet lui a ordonné sept à huit jours de repos.

— Un fileur de l'établissement de MM. Etienne Motte et Cie, J.-B. Sagaert, âgé de 42 ans, demeurant rue d'Alger, 55, s'est fait un effort en mettant une corde à tambour à son métier. Cinq jours de repos lui seront nécessaires de l'avis de M. le docteur Leplat.

— Un accident est survenu à la gare du Nord. Un homme d'équipe, Edouard Colpin, âgé de 26 ans, demeurant rue des Anges, 3, s'est fait une contusion à l'avant-bras gauche en manœuvrant un frein. M. le docteur Derville a déclaré que six jours de repos lui seraient nécessaires.

— A la Société Anonyme de la rue du Curoir, une bambrocheuse, Marie Vanbaeche, âgée de 21 ans, demeurant rue du Tileul, cour Saint-Louis, 48, s'est fait une contusion à la main droite par suite de la chute d'un poids de son métier. M. le docteur Lepers lui a ordonné quinze à vingt jours de repos.

— Dans l'établissement de MM. Heyndrickx et Noufflard, rue de la Vigne, un dresseur de chaînes, Adrien Marghem, âgé de 33 ans, demeurant boulevard de Metz, 13, s'est fait une contusion au pied droit par suite de la chute d'un plateau d'ensouple. Dix à douze jours de repos lui seront nécessaires de l'avis de M .le docteur Picquet.

ENTERREMENTS DU JEUDI 17 JANVIER 1901. — M. Pierre Trigallez, neuf heures et demie, église de Mouvaux. — M. Louis Delespaul, dix heures, église Saint-Eloi. Blanc-Seau.

PARAPLUIES ELEGANTS et solides, cannes, recouvrages et réparations en deux heures. SERVENAY, 12, rue de la Gare. 9441

Les gourmets ne mangent que le beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13 et dépôts succursales.
Le kilogr. 3,80 — Frais demi-sel, 3,60. 2

AGENDAS COMMERCIAUX pour 1901. — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

POUR L'ACHAT D'UN PIANO, adressez-vous de confiance à la maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix.

Communications

ROUBAIX. — Grande-Fanfare. — Messieurs les musiciens sont informés que les vacances du nouvel an sont terminées et que la série des répétitions hebdomadaires sera reprise à dater de demain vendredi, 18 janvier à neuf heures précises du soir, pour être continuées, sans interruption, tous les vendredis à la même heure. — La Commission croit pouvoir compter sur la plus grande exactitude de la part des sociétaires, pour l'année musicale qui s'ouvre.

—— Cercle Artistique. — Les membres du Cercle sont particulièrement priés d'assister à la représentation de la « Poupée » ce soir, au Théâtre Couvreur.

—— Philharmonique du Jean-Ghislain. — La Commission rappelle aux sociétaires que la répétition générale aura lieu le vendredi 18 courant, au lieu de samedi. — Répétition avec les enfants de l'école de la rue Ternaux, des morceaux qui doivent être exécutés le dimanche 20 courant, au concert que l'Association de cette école organise pour ses membres bienfaiteurs et aux familles des sociétaires.

LANNOY

SERVICE VICINAL. — L'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées des travaux à exécuter sur les chemins vicinaux ordinaires, les chemins ruraux et rues, aura lieu en séance publique, le mercredi 30 janvier prochain, à deux heures et demie, en l'hôtel de la Préfecture, à Lille. Voici la désignation des travaux à exécuter, et l'estimation de la dépense, pour les communes intéressées des cantons de Roubaix et de Lannoy :

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3e ÉDITION

LES ASSOCIATIONS

Paris, 16 janvier. — On parlait aujourd'hui d'une grandissime réunion qui aurait eu lieu ,samedi dernier, chez M. Ribot : 47 députés y auraient assisté, parmi lesquels MM. Méline, Poincarré, Barthou, Aynard, etc., etc.

Dans cette réunion on se serait occupé et de l'interpellation Sembat et du projet sur les associations et de la politique à suivre à l'égard du cabinet. Ce qui concerne l'interpellation Sembat est maintenant rétrospectif ; à noter pourtant qu'il aurait été décidé que l'ordre du jour du centre serait signé par MM. Ribot et Poincarré. Ce dernier s'est-il abstenu au dernier moment ? On se le demande.

En ce qui concerne le débat sur les associations, la réunion aurait chargé certains de ses membres de suivre attentivement le débat, et de provoquer chaque fois qu'il serait utile, la réunion plénière du groupe.

En outre, MM, Ribot, Aynard et quelques autres auraient été désignés pour prendre la parole. Enfin, M. Poincaré aurait été sollicité de répondre, dans la discussion générale, au président du Conseil, et il aurait accepté. On se serait ensuite entendu sur les amendements à déposer.

LE MINISTERE ET LA GAUCHE

Paris, 16 décembre. — Le « Gaulois de demain raconte que M. Delcassé, effrayé depuis quelques semaines, par toutes les communications qu'il a reçues de ses agents, et par ses conversations avec de hauts personnages étrangers, a affirmé, à ses collègues du gouvernement que la continuation du mouvement à gauche entraînerait les plus graves complications extérieures.

A propos de certains écarts nouveaux projetés par un de ses collègues, le ministre des affaires étrangères a déclaré : « Il faudra que l'un de ces jours, lui ou moi nous partions. »

Cette attitude bientôt connue au Palais-Bourbon fit éclore des conciliabules, en vue de la formation d'un ministère de concentration républicaine.

M. Waldeck-Rousseau, prévenu serait résolu, au cours de l'interpellation Sembat, à satisfaire M. Ribot lui-même. D'autre part, le ministre « gaffeur » selon le terme d'un de ses collègues, fut prié de se tenir tranquille. Les socialistes montrèrent plus que des apparences de rébellion.

LES PRIERES PUBLIQUES

Paris, 16 janvier. — D. Dejeante posera, vendredi, la question qu'il doit poser, à M. Waldeck-Rousseau, sur les prières publiques ordonnées, comme l'on sait, par le cardinal Richard, à l'occasion de la rentrée des Chambres. Le député socialiste, insistera particulièrement sur ce point que ces prières publiques, ayant été supprimées, lors de la révision constitutionnelle de 1875, ne peuvent plus être prescrites. La réponse est trop facile ; personne, ici, n'attache, d'ailleurs, d'importance à la question de M. Dejeante, on la regarde comme une simple manifestation électorale.

M. GOBLET, CANDIDAT

Paris, 16 janvier. — Le « Figaro » de demain croit savoir que M. René Goblet, ancien député de la Somme, ancien président du Conseil, qui se retira de la politique il y a quelques années en jurant qu'on ne l'y reprendrait plus, pose sa candidature à l'élection sénatoriale de la Somme, en remplacement de M. Dumont, inamovible, décédé.

M. DOUMER ET M. PICHON REVELATIONS ANNONCEES

Paris, 16 janvier. — Contrairement aux indications que fournit, ce matin, le « Journal » la « Patrie » de ce soir, dit recevoir, d'Auxerre, des renseignements qui défient tout démenti, et d'après lesquels M. Doumer pose, en réalité, d'ores et déjà, sa candidature dans l'Yonne. M. Doumer s'apprête à jouer un rôle au Parlement ; il ne cache pas son opinion sur l'attitude de M. Pichon en Chine ; il affirme qu'elle a été au-dessous de tout ; il insiste et se montre très sévère sur le rôle personnel de notre ministre à Pékin. Il faut s'attendre, ajoute ce journal, à des révélations sensationnelles sur ce point avant peu de temps.

LE PORT DE LA SOUTANE

Issoudun, 16 janvier. — Le Frère Humbert, directeur des Frères de la Doctrine chrétienne de l'Indre, et le curé d'Ambrault sont cités à comparaître devant le juge de paix d'Issoudun à l'effet de répondre sur les contraventions à l'arrêté du maire, interdisant le port du costume ecclésiastique.

UNE CURIEUSE AFFAIRE DE MACHINE INFERNALE A BRUXELLES

Bruxelles, 16 janvier. — Le parquet de Bruxelles vient de découvrir une affaire étrange de machine infernale. Il y a quelques semaines, un incendie éclatait dans les magasins d'un ingénieur électricien, situé près de la Bourse. L'intervention des pompiers en eut vite raison. Le lendemain l'ingénieur se brûlait la cervelle dans un hôtel avoisinant la gare du Midi.

Le Parquet, rapprochant ces faits ,en rechercha la cause. Ses investigations auraient abouti à la conviction que l'électricien aurait allumé lui-même l'incendie pour faire face à la liquidation de fin d'année, et que, le coup ayant raté, pour échapper au déshonneur, il se serait fait justice. Or, il avait préparé l'incendie de façon fort curieuse. Il a fallu un hasard tout prividentiel pour l'empêcher d'éclater au grand préjudice d'une trentaine de personnes habitant les étages supérieurs, et qui n'auraient pas eu d'issue pour se sauver.

Les magasins se composaient d'une enfilade de grandes pièces avec, dans le fond, un retour à angle droit. Tout autour des murailles étaient déposés des casiers, des rayons à jours, pleins de câbles et d'appareils électriques. Dans un des coins les plus éloignés de la façade, l'incendiaire avait construit une machine infernale qui devait faire éclater le déclanchement d'un réveil matin, mettant le feu, par un courant électrique, à une série de ballons en celluloïd, remplis de naphte et de pétrole, et placés dans chacun des casiers. Le réveil arrêté marquait deux heures.

A cette heure précise, le patron d'un café du rez-de-chaussée entendit le bruit d'une explosion, le bruit de quelques carreaux de vitres et vit luire des flammes. Il donna l'alarme et, quelques minutes après, les pompiers étaient là. On put facilement reconstituer les faits et s'en rendre compte. Les mèches de fulmi-coton, trempées dans le pétrole, n'avaient pas brûlé. La naphte seule avait éclaté, mais, quelques minutes seulement de retard dans l'arrivée des secours, les preuves du crime disparaissaient dans un océan de flammes, et le feu gagnait le haut de la maison ; la catastrophe était inévitable.

LA PESTE

Hull, 16 janvier. — On déchargeait un vaisseau venant d'Alexandrie, il y a quelques jours, lorsqu'on constata que plusieurs hommes débarqués venaient de tomber malades. Trois de ces hommes sont morts. Deux ont été transportés à l'hôpital. On suppose qu'il s'agit de la peste bubonique.

LES ÉVÈNEMENTS DE CHINE

L'ATTITUDE DES ETATS-UNIS

Washington, 16 janvier. — On assure que les Etats-Unis, maintenant que le protocole est signé à Pékin, sont disposés à exercer leurs bons offices pour obtenir l'abandon des opérations militaires et le prompt retrait des troupes étrangères, sinon de la Chine, du moins des environs de Pékin.

L'INDEMNITE POUR LA DESTRUCTION DE LA MISSION CATHOLIQUE

Rome, 16 janvier. — Plusieurs journaux étrangers ont enregistré la nouvelle que le Saint-Siège réclamait de la Chine une indemnité de vingt millions pour la destruction des mission catholiques.

L'« Agence Italienne » se dit autorisée à démentir la nouvelle. On fait remarquer que les missions appartenant à des nationalités diverses, ce seront les puissances intéressées qui comprendront les indemnités de leurs ressortissants missionnaires dans l'indemnité totale que chacune d'elles réclamer.

Dernières nouvelles régionales

LILLE. — Le « Comice agricole » de l'arrondissement de Lille a fait célébrer, mercredi matin, à dix heures un quart, en l'église St-Maurice, son obit annuel pour le repos des âmes de ses membres décédés dans le courant de l'année écoulée. Les membres du bureau du « Comice agricole » avaient pris place dans le chœur, et une assistance, très nombreuse, se pressait dans l'église. Après l'Evangile, Mgr Lasne a prononcé une touchante allocution, qui a fait, sur l'assistance, une touchante impression.

VOL AVEC EFFRACTION A FLEURBAIX. — Dans la soirée de samedi, un audacieux voleur a pénétré dans le domicile de M. Dumont, marchand de chevaux, rue du Quesne en brisant une vitre d'une fenêtre. Au moyen d'une fausse clef, il a ouvert le secrétaire et a enlevé deux tiroirs, l'un contenant environ 50.000 francs de reconnaissances; et l'autre une somme de 220 francs en menue-monnaie. Le tiroir contenant les reconnaissances a été retrouvé ; il contenait encore les papiers.

LES TULLISTES DE CALAIS. — Une réunion a été tenue par le syndicat l'Emancipation. Un orateur a fait le procès des politiciens qui viennent de Paris pour soutenir la grève décrétée par le citoyen Salembier. Le conférencier du comité l'Emancipation s'est occupé de la décision de la Fédération du Nord du Parti Ouvrier Français, qui interdit, aux membres du Parti Ouvrier, membres du syndicat de l'Emancipation, de continuer à entretenir les métiers pendant la grève, et il a présenté, au nom du comité, l'ordre du jour suivant :

« Les membres adhérents au syndicat de la Bourse du travail de Calais, réunis au nombre de 3.500, après avoir entendu les déclarations d'un orateur, flétrissent énergiquement les politiciens qui, dans un but d'ambition malsaine, viennent à Calais affamer le peuple en créant la division de la classe ouvrière. »

NECROLOGIE. — On annonce la mort de M. Benjamin Debeyer, membre du Conseil de fabrique, membre actif de la société de St-Vincent de Paul, ancien membre du bureau de bienfaisance décédé à Steenworde, à l'âge de 85 ans.

COTONS AMERICAINS

New-York, mercredi, 16 janvier 1901.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK ce jour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS ce jour	NEW-ORLÉANS précédente
Janvier...1901	9.64	9.51	9.43	9.28
Février......	9.43	9.27	9.37	9.22
Mars.........	9.40	9.25	9.35	9.20
Avril........	9.36	9.23	9.33	9.19
Mai..........	9.36	9.23	9.32	9.18
Juin.........	9.34	9.22	9.30	9.15
Juillet......	9.33	9.20	9.29	9.04
Août.........	9.07	8.91	8.95	8.83
Septembre....	8.57	8.47	8.38	8.24
Octobre......	8.26	8.13	8.08	7.89
Novembre....	—	—	—	—
Décembre....	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
Ports des Etats-Unis...	33.000 balles	38.000 balles
de l'intérieur....	10.000 »	12.000 »

Bulletin météorologique

ROUBAIX, mercredi, 16 janvier 1901.

2 heures soir, 4° au-dessus de zéro, 770, variable.
5 heures soir, 4° au-dessus de zéro, 770, variable.
9 heures soir, 4° 1/2 au-dessus de zéro, 770, variable.

Jeudi, 17 janvier 1901.

Minuit, 5° au-dessus de zéro, 770, variable.
2 heures matin, 5° au-dessus de zéro, 770, variable.